



CHARTRE AFRICAINE DES VALEURS ET DES PRINCIPES DE LA  
DÉCENTRALISATION DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET DU  
DÉVELOPPEMENT LOCAL

# Charte africaine sur les valeurs et principes de la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local

lundi 25 septembre 2017

**Adoptée par la vingt-troisième session ordinaire de la conférence, Malabo, Guinée Equatoriale, 27 juin 2014, Union Africaine**

La présente Charte a pour objectifs de :

- a) promouvoir, protéger et stimuler la décentralisation, la gouvernance locale et le développement local en Afrique ;
- b) promouvoir et soutenir la gouvernance locale et la démocratie locale comme piliers de la décentralisation en Afrique ;
- c) promouvoir la mobilisation des ressources et le développement économique local pour éradiquer la pauvreté en Afrique
- d) promouvoir une compréhension commune et une vision partagée par les États membres des questions de décentralisation, de gouvernance locale et de développement local ;
- e) promouvoir les valeurs et les principes fondamentaux de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local ;
- f) guider l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de décentralisation, de gouvernance locale et de développement local aux niveaux continental, régional, national et sous-national ;
- g) encourager la coordination, l'harmonisation et le partage effectifs de connaissances relatives à la décentralisation, à la gouvernance locale et au développement local dans les États membres, entre les Communautés économiques régionales ;
- h) promouvoir l'association et la coopération des gouvernements locaux ou des autorités locales aux niveaux local, national, régional et continental ;
- i) promouvoir la participation de la société civile, du secteur privé et de la population aux initiatives de décentralisation, de gouvernance locale et de développement local.